

marches-securises.fr

PUBLICATION



## ÉTABLISSEMENT

Conseil Départemental de  
l'Ariège (09)  
Hôtel du Département  
5 - 7 rue du Cap de la Ville  
09001 FOIX CEDEX

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA  
CONCURRENCE**

SERVICES

**Section 1 : Identification de l'acheteur**

**Nom complet de l'acheteur :** Conseil Départemental de l'Ariège (09)

**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 22090001300016

**Code postal / Ville :** 09001 FOIX CEDEX

**Groupement de commandes :** Non

**Section 2 : Communication**

**Moyens d'accès aux documents de la consultation**

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** 2023ER475

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Service des Marchés Publics - Mail : [smarches@ariege.fr](mailto:smarches@ariege.fr)

**Section 3 : Procédure**

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

Capacité économique et financière : -Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants

-Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement

-Le candidat produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique ;

-Le candidat produit une déclaration sur l'honneur attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

-Attestation de régularité du candidat établi en France vis-à-vis de ses salariés : Si le candidat est établi en France, il doit produire une déclaration sur l'honneur justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)

-Attestation de régularité du candidat établi ou domicilié à l'étranger vis-à-vis de ses salariés : Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, il doit produire une déclaration sur l'honneur attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

-Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

-Copie de ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Capacités techniques et professionnelles : -Attestation d'assurance :- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

-Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

-Références de service ou fournitures similaires : présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

-Liste des moyens techniques : déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

-Certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** **Vendredi 01 mars 2024 - 12:00**

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentation de variantes** : Non

**Critères d'attribution** : -Prix des prestations : 40%

-Valeur technique : 55%

-Performance en matière de protection de l'environnement : 5%

#### **Section 4 : Identification du marché**

**Intitulé du marché** : Prestations de réalisation d'études topographiques et de documents d'acquisitions foncières topographiques et parcellaires - Ensemble du département

**Classification CPV** : 71351500

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec montant maximum  
Délai de validité des offres 6 mois à compter de la date limite de remise de l'offre.

**Lieu principal d'exécution** : Département de l'Ariège

**Durée du marché (en mois)** : 48

**Valeur estimée hors TVA** : 210000 euros

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

#### **Section 6 : Informations complémentaires**

**Visite obligatoire** : Non

**Autres informations complémentaires** :

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier sur tout ou partie de l'offre avec les 3 candidats les mieux classés.

#### **Date d'envoi du présent avis**

08 février 2024